SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Tournage en céramique)

Histoire de l'art céramique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Tournage céramique, veuillez visiter :
captourneurceramique.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

TOURNAGE EN CÉRAMIQUE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EP1 : HISTOIRE DE L'ART CÉRAMIQUE ET ARTS APPLIQUÉS

Coefficient : 2 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : La liberté d'exercer un métier et les activités céramiques (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Répartition géographique des ateliers céramiques (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Égalité et citoyenneté dans un atelier céramique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE DE RESSOURCES CÉRAMIQUES DE LIMOGES, HAUTE-VIENNE

À l'occasion de la préparation d'un parcours consacré aux métiers et aux productions céramiques, vous étudiez des documents portant sur la liberté d'exercer un métier, la répartition géographique d'ateliers céramiques et les principes de la citoyenneté.

Répondez aux questions en vous appuyant sur les documents du dossier technique et sur vos connaissances. Les réponses doivent être rédigées et justifiées. La partie 2 comporte un document réponse à compléter. Le sujet est noté sur 20 points.

PARTIE 1 : La liberté d'exercer un métier et les activités céramiques (9 points)

Analyse critique de documents et mise en relation

Étudiez le document historique DT 1, puis confrontez-le aux données géographiques et statistiques du document DT 2. Distinguez ce que chaque document permet d'affirmer et les limites de leur mise en relation.

1.1 (2 points) Présentez le document DT 1 en précisant sa nature, sa date, son auteur institutionnel et le contexte politique dans lequel il a été adopté.

1.2 (2 points) Reformulez la liberté affirmée dans l'extrait du DT 1. Expliquez ce que cette disposition change pour une personne souhaitant exercer un métier artisanal, tel que le tournage en céramique.

1.3 (2 points) Montrez ce que le DT 1 permet d'établir sur la liberté professionnelle. Indiquez une limite de ce document pour connaître les conditions réelles de travail des céramistes à la fin du XVIIIe siècle.

1.4 (3 points) Mettez en relation le DT 1 et le DT 2. Expliquez en quoi ils renseignent sur deux aspects différents des activités céramiques, puis indiquez pourquoi les données du DT 2 ne permettent pas, à elles seules, de mesurer les effets du décret de 1791.

PARTIE 2 : Répartition géographique des ateliers céramiques (7 points)

Lire des données spatiales, calculer des parts et argumenter un choix

Le DT 2 présente les résultats d'un relevé fictif réalisé en 2025 auprès de 120 ateliers et structures de formation en céramique. Ce relevé porte uniquement sur les structures recensées dans l'enquête. Pour calculer la part d'une région dans l'échantillon, utilisez la formule : $\text{part en pourcentage} = \frac{\text{nombre relevé dans la région}}{120} \times 100$. Complétez le DR 1.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Données régionales issues du relevé

Région	Ateliers céramiques recensés	Sessions annuelles de formation recensées
Normandie	18	9
Île-de-France	30	24
Nouvelle-Aquitaine	42	28
Grand Est	30	15
Total de l'échantillon	120	76

Données fictives établies pour le sujet, année 2025.

2.1 (2 points) Calculez la part de chacune des quatre régions dans les 120 ateliers recensés. Reportez les résultats, arrondis à l'unité de pourcentage, dans le DR 1.

2.2 (2 points) Décrivez la répartition des ateliers recensés. Appuyez votre réponse sur au moins deux données du DT 2.

2.3 (2 points) Un centre de ressources souhaite organiser une rencontre entre ateliers et personnes en formation. Quelle région de l'échantillon paraît offrir le réseau le plus important au regard des deux indicateurs du DT 2 ? Justifiez votre choix en citant les données utiles.

2.4 (1 point) Indiquez une limite de ce relevé pour décrire l'ensemble des activités céramiques en France.

PARTIE 3 : Égalité et citoyenneté dans un atelier céramique (4 points)

Étude d'une situation civique à partir d'un document

Vous participez à une journée portes ouvertes dans un atelier céramique. Un visiteur tient devant plusieurs personnes des propos dévalorisants envers une apprentie en raison de son origine. Appuyez-vous sur le DT 3 pour analyser la situation et proposer une conduite adaptée.

3.1 (1,5 point) Relevez dans le DT 3 le principe républicain concerné et expliquez en quoi les propos rapportés dans la situation le mettent en cause.

3.2 (1,5 point) Proposez deux actions concrètes et respectueuses des personnes que vous pouvez entreprendre comme témoin de la scène.

3.3 (1 point) Expliquez en une ou deux phrases pourquoi le responsable de l'atelier doit veiller à ce que chacun puisse participer à l'activité dans des conditions respectueuses et égalitaires.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCRET DES 2 ET 17 MARS 1791, DIT DÉCRET D'ALLARDE, ARTICLE 7

Extrait d'un texte législatif adopté pendant la Révolution française. Le décret met fin aux corporations de métiers et affirme la liberté d'exercer une profession, sous réserve notamment de l'acquittement de la patente prévue par le texte.

Extrait : « À compter du 1er avril prochain, il sera libre à toute personne de faire tel négoce, ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon ; mais elle sera tenue de se pourvoir auparavant d'une patente. »

Source : décret des 2 et 17 mars 1791, article 7, texte législatif français.

DT 2 : RÉPARTITION RÉGIONALE D'ATELIERS ET DE SESSIONS DE FORMATION EN CÉRAMIQUE

Relevé fictif réalisé en 2025 auprès de 120 ateliers et structures de formation en céramique. Les nombres indiquent les structures recensées dans l'échantillon, et non le total des structures existant dans chaque région. Une session annuelle de formation est une session recensée par l'enquête.

Structures recensées par région

Région	Ateliers céramiques recensés	Sessions annuelles de formation recensées
Normandie	18	9
Île-de-France	30	24
Nouvelle-Aquitaine	42	28
Grand Est	30	15
Total de l'échantillon	120	76

Relevé fictif établi pour le sujet, année 2025.

DT 3 : CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958, ARTICLE 1

Extrait : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.1 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez la dernière colonne en calculant la part de chaque région dans l'échantillon de 120 ateliers. Arrondissez chaque résultat à l'unité de pourcentage.

Part des ateliers recensés par région

Région	Ateliers recensés	Part dans l'échantillon
Normandie	18	.....
Île-de-France	30	.....
Nouvelle-Aquitaine	42	.....
Grand Est	30	.....
Total	120	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Tournage céramique, classés par épreuve et par année :
captourneurceramique.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Tournage céramique reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
captourneurceramique.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.